

Direction Départementale des Territoires

Metz. le 19 avril 2018

Service Aménagement Biodiversité Eau Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par frederic;pollet@moselle.gouv.fr 03 87 34 83 50

Conseil Départemental de la Moselle DPAT/DRM/SIR/SERGT 1 rue Pont Moreau CS 11096 57036 METZ CEDEX 1

Objet:

Dossier de déclaration concernant le remplacement de l'ouvrage hydraulique TN40 situé route de Buchel à

Thionville, permettant à la RD14A de franchir le ruisseau de Metzange

Accord immédiat

Réf:

FP/ Dossiers instruits/travaux sur cours d'eau/Thionville/2018 Ouvrage TN40

P.J:

dossier

Récépissé de déclaration

Monsieur.

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> remplacement de l'ouvrage hydraulique TN40 situé route de Buchel à Thionville

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 17 avril 2018
- Numéro d'enregistrement au quichet unique de l'eau : 57-2018-00159
- Dossier réalisé par : conseil départemental de la Moselle

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Thionville où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER